

N° RH/2010/59

Département de l'Yonne

Communauté de
Communes du
JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	3 décembre 2010	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage :	3 décembre 2010	En exercice: 26
		Présents : 25
		Votants : 26

Séance du 10 décembre 2010

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le dix décembre deux mille dix à dix huit heures trente, à la mairie de Bussy-en-Othe, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAIN, Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Yann CHANDIVERT (suppléant Madame Manuelle MOINE), Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Michel THIAVILLE.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Jean-François RAVSELJ (pouvoir à Monsieur Michel THIAVILLE) Madame Manuelle MOINE (suppléée)

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : Création d'un poste permanent de technicien
(N° RH/2010/59)

N°RH/2010/59

Conseil communautaire du
10 décembre 2010

OBJET : Création d'un poste permanent de technicien

Monsieur le Président fait part de la proposition du Bureau de la Communauté de Communes de créer un poste de technicien afin d'assurer les missions techniques (maîtrise d'œuvre, dossiers de consultation des marchés publics, suivi des travaux...) de plus en plus nombreuses pour la voirie, l'habitat, les déchets et l'aménagement du territoire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Statut de la Fonction Publique Territoriale,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à un changement de l'état du personnel,



VU l'exposé du président,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à 25 voix pour et 1 abstention (Thierry LEAU),

DECIDE de créer à compter du 1^{er} janvier 2011 un poste permanent à temps complet de technicien (catégorie B).

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget principal.

Pour copie conforme,

Le Président,

Nicolas SORET



Date de réception
par la Préfecture :

date de publication :

A large, stylized handwritten signature in blue ink, extending from the name 'Nicolas SORET' and across the bottom of the page.